

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL

EDUCATION MUSICALE

LIEU D'EXERCICE	DSDEN des Vosges et couverture du territoire départemental.
ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à tous les élèves de bénéficier de l'enseignement en éducation musicale inscrit dans les programmes et auquel ils ont droit. - Impulsion, accompagnement et suivi des actions pédagogiques et éducatives dans le domaine de l'éducation musicale, en lien avec le plan départemental de formation et la politique académique. - Conseils, aide et suivi pédagogiques aux enseignants en ce qui concerne la mise en œuvre de l'éducation musicale (répertoire de chants, programmations, progressions, modules d'apprentissage, évaluation des acquis des élèves, etc). - Participation active aux travaux du GTD « arts et culture ». - Aide à la mise en œuvre et au respect des textes officiels dans le domaine de l'éducation musicale en particulier, et du PEAC en général. - Elaboration et encadrement des stages de formation continue en éducation musicale (et d'animations pédagogiques de circonscription). - Production, mutualisation de ressources, de pratiques et d'outils pédagogiques, notamment au sein du GTD « arts et culture » et à l'occasion des journées de formation. - Suivi et développement de la charte du chant choral. - Etablissement et maintien de relations constructives avec les partenaires départementaux et académiques, dans l'action artistique en général et musicale en particulier. - Personne-ressource pour les directeurs d'écoles et les enseignants. - Représentation de l'IA-DASEN ou de l'INA dans différentes réunions ou manifestations. - Suivi du site informatique éducation musicale de la DSDEN. - Accompagnement, renforcement et développement d'actions musicales (e.g. écoles qui chantent). - Elaboration, réalisation et suivi des projets musicaux et interdisciplinaires (articulation de l'éducation musicale avec les arts visuels, avec les langues vivantes étrangères et la maîtrise de la langue notamment). - Organisation de rencontres musicales en liaison avec les partenaires.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître le solfège et disposer d'une solide culture musicale. - Pratique musicale requise (instrumentale et/ou chorale). - Savoir analyser des pratiques, dégager des priorités et apporter des conseils dans le champ musical. - Savoir planifier, préparer des réunions et organiser des actions de réflexion et de formation. - Savoir animer un groupe dans le cadre de la formation des formateurs. - Communiquer, négocier, argumenter avec les différents interlocuteurs et partenaires. - Connaître les principaux partenaires de l'éducation nationale dans les Vosges et dans l'académie. - Rechercher, se former, actualiser ses connaissances. - Produire et mettre à disposition des documents pédagogiques et didactiques. - Synthétiser différents éléments en vue de communication (enquêtes, notamment). - Connaître les textes officiels en vigueur et effectuer une veille régulière. - Compétences relationnelles avérées et sens du travail d'équipe. - Capacité à mettre en perspective son expertise dans le cadre d'actions interdisciplinaires. - Faire preuve d'engagement professionnel, de disponibilité et d'anticipation. - Témoigner un esprit d'initiative, se montrer créatif et réactif.
SUJETIONS / CONTRAINTES	<p>CAFIPEMP option Education Musicale</p> <p>Poste incompatible avec un exercice à temps partiel</p>
RENSEIGNEMENTS	IEN adjoint DASEN